



L'installation... et si on en parlait ?

- Amiens le 4 avril 2019 -

Je m'installe...

L'ARS vous accompagne



Je m'installe... l'ARS vous accompagne !

1. Qui contacter à l'ARS ?
2. Où m'installer pour bénéficier d'aides particulières ?
3. Comment m'informer ?

Je m'installe... l'ARS vous accompagne !

- 1. Qui contacter à l'ARS ?**
- 2. Où m'installer pour bénéficier d'aides particulières ?**
- 3. Ne pas hésiter à anticiper : comment m'informer ?**

Qui contacter à l'ARS ?

Un interlocuteur régional : le correspondant installation

Marie Hélène SKIBINSKI

03 62 72 86 80

ars-hdf-referent-installation@ars.sante.fr

- vous guider, en tant qu'étudiants dans vos démarches d'installation et en tant que professionnels dans vos projets d'exercice :
 - > vous orienter vers les bons interlocuteurs
 - > vous conseiller sur les lieux d'exercice en région
- vous informer sur les aides au maintien et à l'installation

A noter : un **accompagnement spécifique et personnalisé** pour les projets d'installation et les projets de mode d'exercice dans les **zones prioritaires** identifiées par l'ARS (mise en lien avec les soignants du territoire, contact des communes...)

Je m'installe... l'ARS vous accompagne !

1. Qui contacter à l'ARS ?
2. Où m'installer pour bénéficier d'aides particulières ?
3. Ne pas hésiter à anticiper : comment m'informer ?

Où m'installer pour bénéficier d'aides particulières ?

⇒ **Où vous le souhaitez !**

⇒ **Des territoires identifiés sous tension en région**

Nouveau zonage médecins libéraux depuis fin décembre 2019 avec 2 types de zones :

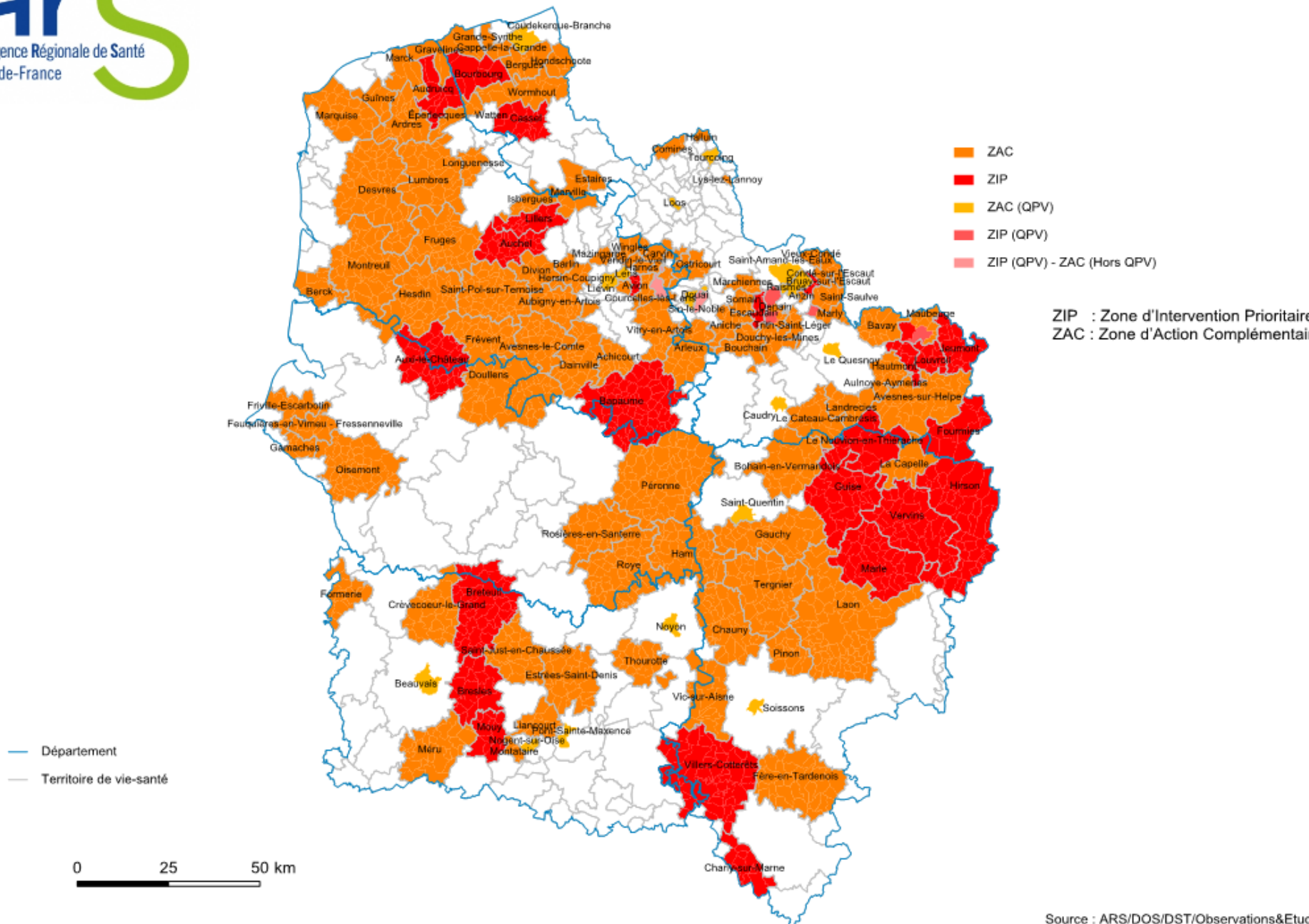
⇒ **Zones d'intervention prioritaires (ZIP)**

⇒ **Zones d'actions complémentaires (ZAC)**

→ **2152 communes (538 en ZIP, 1614 en ZAC + 28 QPV)**

→ *Des aides nationales, régionales, conventionnelles, locales **FLÉCHÉES** sur ces zones prioritaires*

Zonage médecins généralistes Hauts-de-France



... des territoires prioritaires pour bénéficier d'aides particulières !

Je suis thésé,
je souhaite m'installer
dans une **ZIP (zone d'intervention prioritaire)** ou
dans une **ZAC (zone d'action complémentaire)**

 **Pensez PTMG**
Praticien Territorial de Médecine Général

- Contrat entre le Médecin généraliste et l'ARS pour une 1^{ère} installation (maxi 2 ans)
- Engagements de l'ARS : garantie d'un revenu dès le 1^{er} jour de l'installation : 6 900 € brut/mois + avantages en matière de protection sociale (maladie, maternité).
- Engagements du MG : un exercice libéral conventionné en secteur 1 dans une zone identifiée par l'ARS, activité minimale de 165 actes/mois à raison de 9 ½ journées/semaine.

... des territoires prioritaires pour bénéficier d'aides particulières !

Je suis installé dans
une ZIP (zone d'intervention prioritaire) ou
dans une ZAC (zone d'action complémentaire)



Pensez PTMA
Praticien Territorial de Médecine Ambulatoire

Contrat PTMA (praticien territorial de médecine ambulatoire)

- Contrat de 36 mois entre le praticien et l'ARS renouvelable 1 fois ouvert à tous les médecins spécialistes qui s'engagent à modérer leurs dépassements d'honoraires
- Engagements de l'ARS : garanties en matière de protection sociale (maladie, maternité, paternité).
- Engagements du praticien : un exercice libéral en respectant les tarifs opposables de la sécurité sociale dans une zone identifiée par l'ARS, être installé à compter du 1^{er} janvier 2015 et justifier d'une activité minimale de 165 actes/mois

Nota : peut être complémentaire au contrat PTMG (pour les MG) après 2 ans de contrat

... des territoires prioritaires pour bénéficier d'aides particulières !

je souhaite m'installer
dans une **ZIP (zone d'intervention prioritaire)**

Contactez la CPAM de votre lieu d'installation
pour bénéficier d'aides conventionnelles

- ☞ C.A.I.M.
- ☞ C.O.T.R.A.M.
- ☞ C.O.S.C.O.M.
- ☞ C.S.T.M.

... des territoires prioritaires pour bénéficier d'aides particulières !

je souhaite m'installer dans
une **ZIP (zone d'intervention prioritaire)**

Je peux bénéficier d'aides fiscales

☞ **Exonération d'impôt sur les revenus issus de la
Permanence Des Soins Ambulatoires** : Maximum 60 jours de
permanence des soins par an (PDSA)

A noter : *médecins libéraux ou leurs remplaçants*

... des territoires prioritaires pour bénéficier d'aides particulières !

je souhaite m'installer dans une **ZIP (zone d'intervention prioritaire)** ou dans
une **ZAC (zone d'action complémentaire)**

**Je contacte ma commune ou la communauté de communes /
agglomération**

- Mise à disposition de locaux/logement
- Prime à l'installation/ prime d'exercice
- Participation au frais d'investissement ou frais de fonctionnement pour tout professionnel de santé

je souhaite m'installer dans un territoire rural

En ZRR ou communes < 2 000 habitants : Possibilité d'être exonéré (2 à 5 ans) de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE)



Pas automatique!
C' est une possibilité offerte à la collectivité !

Je m'installe... l'ARS vous accompagne !

1. Qui contacter à l'ARS ?
2. Où m'installer pour bénéficier d'aides particulières ?
3. Comment m'informer ?

Anticiper en s'informant

Ne pas hésiter à :

→ **Contacter le Correspondant Installation : Marie-Hélène SKIBINSKI**

Tél : **03.62.72.86.80**

Mail : ars-hdf-referent-installation@ars.sante.fr


→ **Se connecter sur le site du PAPS (Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé)**



Anticiper en s'informant


Je me forme

• Je suis étudiant(e)




Je m'installe

- Le référent installation
- De quelles aides à l'installation puis-je bénéficier?



J'exerce

- Travailler en exercice coordonné
- Initier ou adhérer à un protocole de coopération
- Devenir Médecin Correspondant du Samu (MCS)
- Accueillir des stagiaires/devenir maître de stage
- Trouver un remplaçant



Actualités

Bienvenue sur le nouveau site de la PAPS de la région Nord - Pas-de-Calais, Plate-Forme d'Appui des Professionnels de Santé ...

Que vous soyez étudiant, remplaçant ou professionnel installé... médecin, infirmier, masseur-kiné, orthophoniste, sage-femme, chirurgien-dentiste ou pharmacien... la Plate-Forme d'Appui des Professionnels de Santé (PAPS) a pour objectif de vous informer sur vos projets de formation, d'installation ou d'exercice.

1 thème, 1 clic

Cartographie des professionnels de santé

Consultez les cartographies de l'offre de soins et des zonages en Nord - Pas-de-Calais.

Pour connaître le nombre de professionnels de santé présents dans la région et leur répartition sur le territoire, consultez le C@rtoSanté.

VOIR TOUTES LES CARTES

Votre référent installation

Le référent régional installation en Nord - Pas-de-Calais :

03.62.72.86.80
ars-npdc:referent-installation@ars.sante.fr
[en savoir plus]

Actualités

Bienvenue sur le nouveau site de la PAPS de la région Nord - Pas-de-Calais, Plate-Forme d'Appui des Professionnels de Santé ...

Que vous soyez étudiant, remplaçant ou professionnel installé... médecin, infirmier, masseur-kiné, orthophoniste, sage-femme, chirurgien-dentiste ou pharmacien... la Plate-Forme d'Appui des Professionnels de Santé (PAPS) a pour objectif de vous informer sur vos projets de formation, d'installation ou d'exercice.

1 thème, 1 clic

ADELI - Aides à l'Installation - CESP - Formations - MSP - PDSA - PTMG - Remplacements

Agenda

*Examen pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins - clôture des inscriptions : 7 mai 2015 - épreuve théorique : 8 juin 2015.

Partenaires

Mieux connaître mon environnement

Partenaires de la PAPS :
Conseils de l'ordre - URPS - CPAM - Facultés de médecine - Faculté de pharmacie - Faculté de chirurgie-dentaire

VOIR TOUS LES PARTENAIRES

Annonces

Bienvenue sur l'espace dédié aux annonces professionnelles de la région Nord/Pas-de-Calais.

Si vous souhaitez publier une annonce, cliquez ici

VOIR TOUTES LES OFFRES

Cartographie des professionnels de santé

Consultez les cartographies de l'offre de soins et des zonages en Nord - Pas-de-Calais.

Pour connaître le nombre de professionnels de santé présents dans la région et leur répartition sur le territoire, consultez la C@rtoSanté.

VOIR TOUTES LES CARTES

Votre référent installation

Le référent régional installation en Nord - Pas-de-Calais :

03.62.72.86.80
ars-npdc:referent-installation@ars.sante.fr
[en savoir plus]

Les chiffres-clés

- 2 230 internes dans la région
- 12 581 médecins dont 6 020 spécialistes
- 39 061 infirmiers
- 4 407 pharmaciens
- 5 527 kinésithérapeutes

Zoom

Fiches métiers

Je m'installe

- Le référent installation
- Quelles sont les aides ?
- Quelle forme d'exercice choisir ?
- Le pense-bête de mon installation
- Où m'installer ?



Indicateurs : cartes, données et graphiques

CHOISIR DES INDICATEURS

MÉDECINS GÉNÉRALISTES > Offre de soins (7)

- Nbre de généralistes (2017...2004) ▾
- Part des généralistes par tranche d'âge (2017...2004) ▾
- Tx de féminisation des généralistes (2017...2004) ▾
- * Densité de généralistes (2017...2004)
- Evolution du nbre de généré sur 5 ans (2017...2004)
- Nbre MSP (2017...2004)
- ✓ Zonage médecins

* : visible sur une autre carte

classer par type ▾

Mes indicateurs

Arrière-plan (aplats de couleurs)

Zonage médecins

CHANGER LE DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE

Étendue France ▾

Niveau commune et arrondissement 2017 ▾

Rechercher un territoire

ALLER PLUS LOIN

▾ Partager, imprimer, exporter

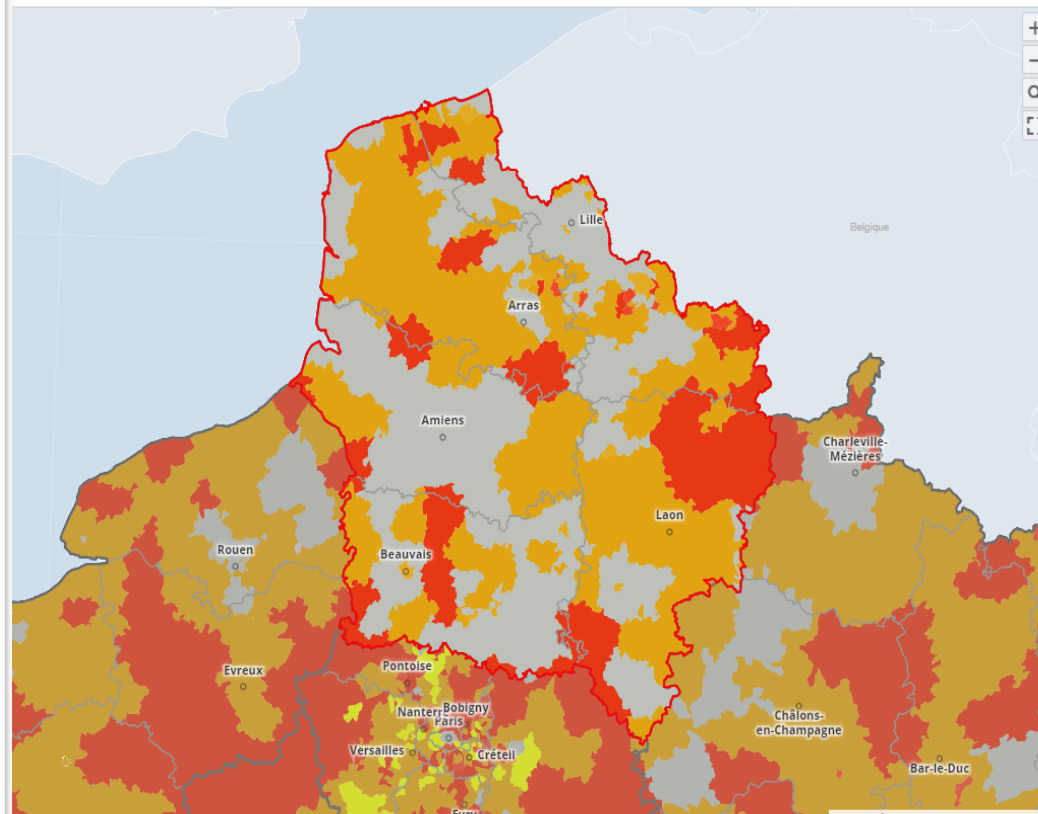
▾ Editer des rapports

▾ Charger des données externes

CARTE + TABLEAU SYNTHÈSE

1] Zonage conventionnel des médecins généralistes

ACTIONS ⚙



Ma sélection ✕

Hauts-de-France
3 809 communes et arrondissements

[Agir sur cette sélection](#)
[Editer des rapports](#)
[Aide sur les sélections](#)

1] paramètres ↗

- 1 - ZIP : Zone d'intervention prioritaire (9 478)
- 2 - ZAC : Zone d'action complémentaire (17 912)
- 3 - QPV en ZIP : Quartier prioritaire en ZIP (62)
- 4 - QPV en ZAC : Quartier prioritaire en ZAC (60)
- 5 - ZV : Zone de vigilance (1 779)
- 6 - Hors zonage (6 152)
- 7 - GQ en ZAC : Grand quartier en ZAC (La Réunion) (3)
- 8 - GQ en ZIP : Grand quartier en ZIP (La Réunion) (11)
- N/A (1)

Anticiper en s'informant

→ *du stylo au stétho*

Des informations, des conseils « la bonne information au bon moment » sur la page facebook **du stylo au stétho** »

➔ 3 grands Rendez-vous



**Un projet d'installation.....
L'ARS vous accompagne !**

Merci de votre attention



Conférence URPS

« L'installation, si on en parlait? »



Contribution de l'Assurance maladie
Le 04 avril 2019

Kadija BOUZIDI, CPAM Somme

Catherine MANIETTE, DRSM Hauts de France

Franck DELAVIER, DRSM Hauts de France

PARTIE 2

LES AIDES A L'INSTALLATION



- **CONTRAT D'AIDE A L'INSTALLATION DES MEDECINS (CAIM)**

Conforter l'accès aux soins : une meilleure répartition

- ❑ Des mesures pour encourager une meilleure répartition des médecins partout en France :

Nouveaux installés
CAIM
50 000€
engagement 5 ans
groupe ou ESP ou CPTS

Conforter l'accès aux soins : le CAIM

1- Objet

Apporter une aide financière significative aux médecins dès leur installation en zone fragile pour les aider à faire face aux frais d'investissement générés par le début d'activité

2 - Bénéficiaires

Médecin de secteur 1 ou adhérent Optam / optam-CO qui s'installe dans la zone fragile ou est installé dans la zone depuis moins d'un an

3 - Modalités d'adhésions

Contrat tripartite signé entre le médecin, la caisse et l'ARS.

Possibilité d'adhérer même si au moment de l'installation, le médecin n'exerce pas encore en groupe : le médecin dispose alors d'un délai de 2 ans pour remplir cette condition.

4 - Engagements

- | | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Socle | <ul style="list-style-type: none">- S'installer dans la zone et y exercer en libéral, pendant une durée de 5 ans, en groupe- Exercer une activité libérale partielle ou à temps plein (au minimum égale à 2,5 jours par semaine) |
| Optionnel | <ul style="list-style-type: none">- Participer au dispositif de permanence des soins ambulatoires sur le territoire- Réaliser une partie de son activité au sein d'un hôpital de proximité |

Conforter l'accès aux soins : le CAIM

5- Aides

| | Montant conventionnel |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Socle | <ul style="list-style-type: none">- 50 000€ si au moins 4 jours d'exercice libéral par semaine- 43 750€ si 3,5 jours d'exercice libéral par semaine- 37 500€ si 3 jours d'exercice libéral par semaine- 31 250€ si 2,5 jours d'exercice libéral par semaine |
| Optionnel | Engagement d'exercer une partie de son activité libérale en hôpital de proximité : majoration de 2 500€ |

Les aides peuvent être majorées d'un montant maximal de 20% selon le contrat type régional défini par l'ARS.

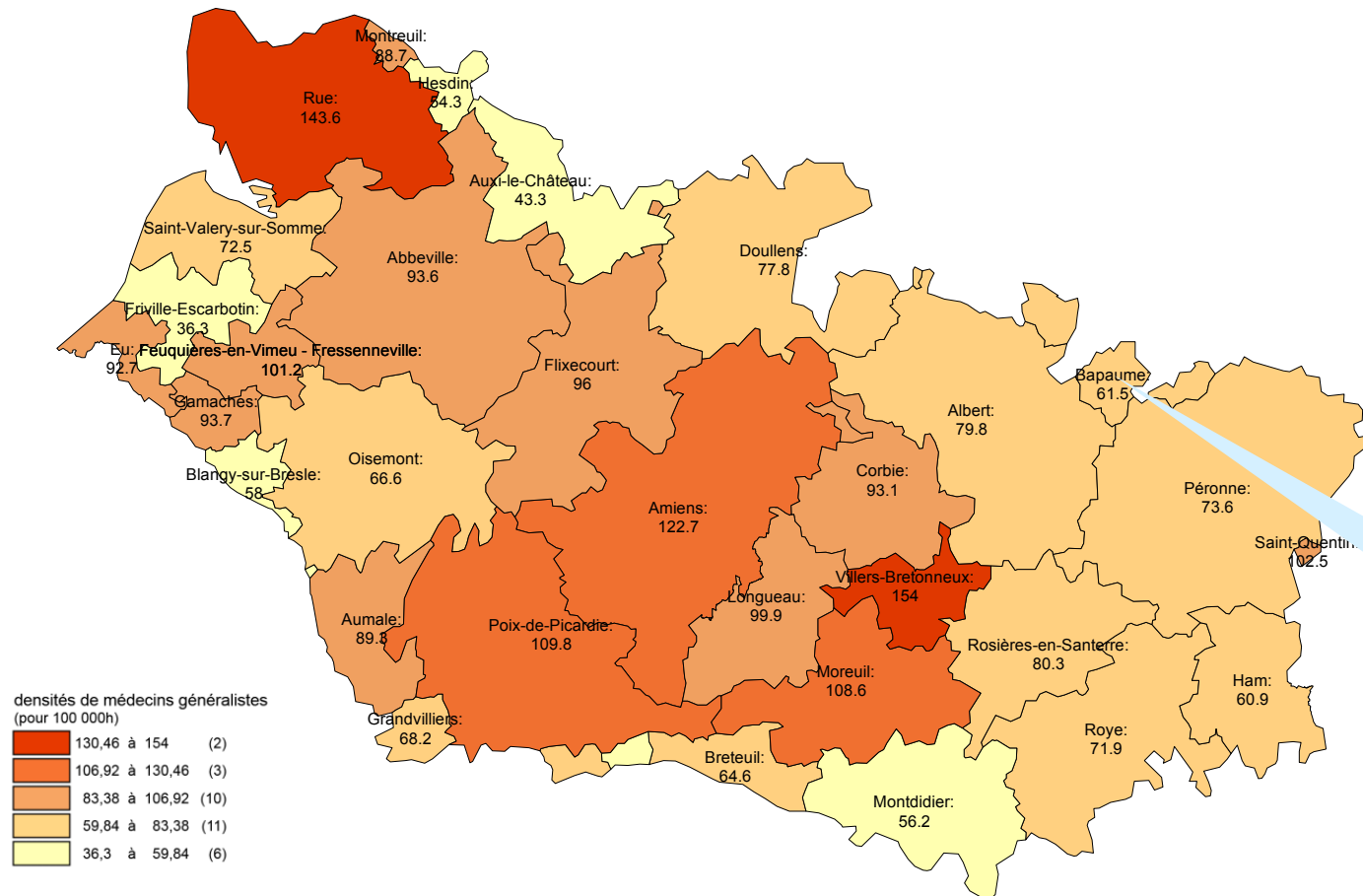
L'aide forfaitaire est versée en deux fois : 50% à l'installation et 50% après 1 an.

En cas de résiliation anticipée du contrat, le médecin est invité à reverser les sommes dues au titre des aides au prorata du temps restant.

6 – Durée

Contrat de 5 ans non renouvelable

Densités des médecins généralistes pour 100 000h par territoire de vie-santé au 15/03/2019



- Les territoires de vie santé* forment le zonage sur lequel s'appuie la méthodologie de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin
- Arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique

- Précision : Pour les territoires ayant un chef lieu hors du département, c'est bien la densité du territoire total et non celui des communes de la Somme qui apparaît

Merci de votre
attention

ZONES DEFICITAIRES EN OFFRES DE SOINS ZRR - ZFU



Pierre GIROUX

Président de l'Ordre des Experts comptables Picardie Ardennes


Président honoraire d'OGALIA OMGA de Picardie


Jeudi 4 avril 2019 URPS

ZONES DEFICITAIRES EN OFFRES DE SOINS


*solidarites-sante.gouv.fr/
professionnels/zonage-medecin*


 **Centre - Val de Loire** Téléchargement (502.3 ko)

 **Corse** Téléchargement (140.7 ko)

 **Grand Est** Téléchargement (1.2 Mo)

 **Guadeloupe** Téléchargement (64 ko)

 **Guyane** Téléchargement (60.8 ko)


 **Haut de France** Téléchargement (954.8 ko)

 **Ile de France** Téléchargement (372.3 ko)

 **La réunion** Téléchargement (61.1 ko)

 **Martinique** Téléchargement (64.6 ko)

 **Mayotte** Téléchargement (58.8 ko)

 **Normandie** Téléchargement (806 ko)

 **Nouvelle Aquitaine** Téléchargement (1.1 Mo)

 **Occitanie** Téléchargement (1.1 Mo)

 **Pays de la Loire** Téléchargement (412.5 ko)

 **Provence - Alpes - Côte d'azur** Téléchargement (282.8 ko)

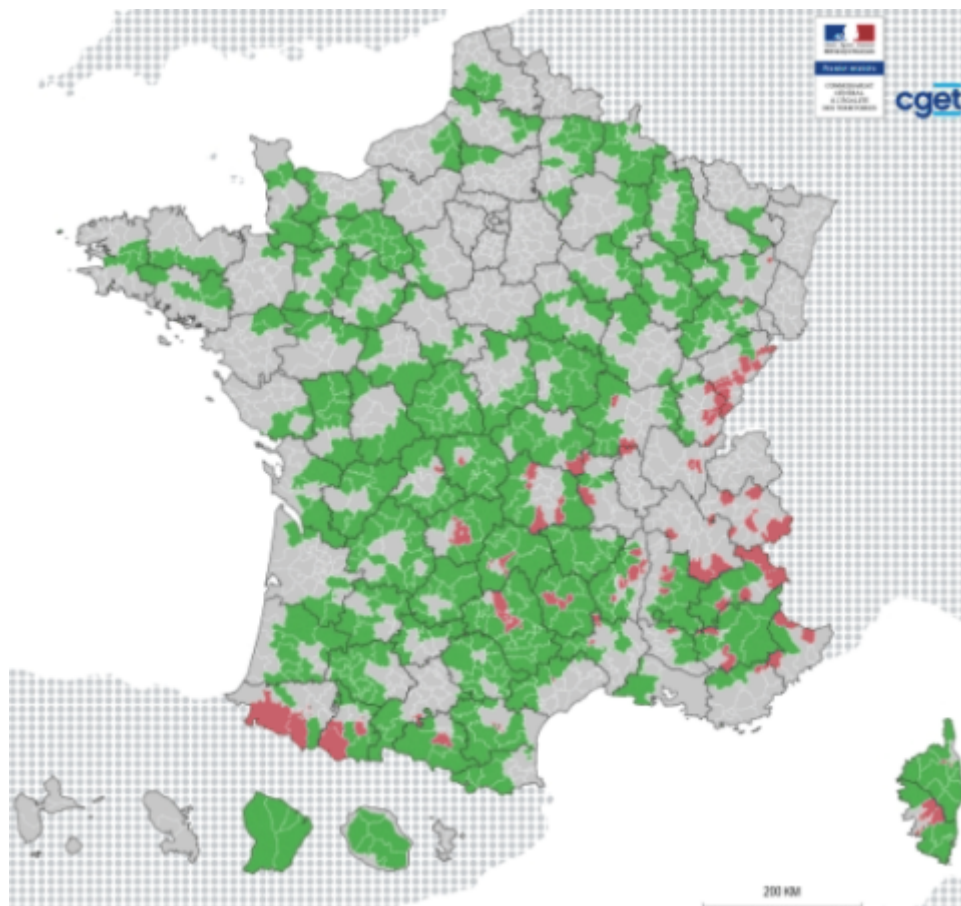
PRÉSENTATION DE LA LISTE DES ZONES

| Région | Territoire de vie-santé | Commune | Code département | Code commune |
|-----------------|-------------------------|--------------------------|------------------|--------------|
| Hauts-de-France | Chauny | Abbécourt | 02 | 02001 |
| Hauts-de-France | Tergnier | Achery | 02 | 02002 |
| Hauts-de-France | Soissons | Acy | 02 | 02003 |
| Hauts-de-France | Marle | Agnicourt-et-Séchelles | 02 | 02004 |
| Hauts-de-France | Tinqueux | Aguilcourt | 02 | 02005 |
| Hauts-de-France | Bohain-en-Vermandois | Aisonville-et-Bernoville | 02 | 02006 |
| Hauts-de-France | Tinqueux | Aizelles | 02 | 02007 |
| Hauts-de-France | Soissons | Aizy-Jouy | 02 | 02008 |
| Hauts-de-France | Gauchy | Alaincourt | 02 | 02009 |

Communes classées en ZRR depuis le 1^{er} juillet 2017

Communes sortantes classées en zone de montagne qui continuent de bénéficier du classement ZRR

Commune non classée



En savoir plus :

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>

Repères

Au 1^{er} juillet 2017, **14 901 communes** bénéficieront des effets du dispositif des ZRR. Elles se répartissent en :

- > 13 845 communes classées ZRR en **métropole** ;
- > 1 011 communes de **montagne** continuant de bénéficier des effets du dispositif, bien que n'étant plus classées (application de la loi montagne) ;
- > 45 communes des **Dom**.

ZFU : Zone France Urbaine

Objectif : Favoriser les professionnels libéraux à s'installer dans les quartiers défavorisés

- Dispositif applicable jusqu'au 31/12/2020
- Avoir une activité effective
- Exonération des bénéfices durant 5 ans puis dégressifs 60%, 40% et 20%
- Plafond de 50.000 €

ZRR : ZONE DE REVITALISATION RURALE

Objectif : Favoriser l'installation des professionnels dans des zones déficitaires en offre de soins

- **Dispositif applicable jusqu'au 31/12/2020**
- **Exonération des bénéfices durant 8 ans**
- **100% les cinq 1^{ère} années puis taux dégressifs**

AUTRES EXONERATIONS

- Exonération partielle des recettes dans le cadre de la permanence des soins
- Zone déficitaire en offre de soins
- Exonération des recettes perçues au titre des astreintes et majorations spécifiques
- Plafond de 60 jours de permanence par an